



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 6 JUIN 2024

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>30</b>
<b>Convocations :</b>	<b>31 MAI 2024</b>

**Etaient présents :** M. Alexis RAGACHE, Maire, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Pierre JOSELIER, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Loïc CAPPE, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Mme Camille FERET, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- M. Laurent FUSSIEN	Pouvoir à M. Clément THEODORE
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Laurence RENOU
- M. Jean-Baptiste BARDET	Pouvoir à Alexis VERNIER

--ooOoo--

Monsieur Luc LESIEUR remplit les fonctions de Secrétaire.

**OBJET :** Versement de subventions dans le cadre des dispositifs d'animation aux associations sportives et de loisirs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la participation de plusieurs associations au bon déroulement et à la qualité des interventions auprès de nos concitoyens dans le cadre des dispositifs municipaux d'animation ou de projets à destination de la population au second semestre 2024,

Considérant la nécessité de valoriser cette participation par le versement d'une subvention,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à attribuer les subventions suivantes :

- Agglo Sud volley-ball 76 .....	1.330 €
- Autocycle Sottevillais .....	480 €
- Compagnie des Archers Sottevillais .....	250 €
- La Sottevillaise .....	3.890 €
- Club de full-contact sottevillais .....	160 €
- Normandy BMX club sottevillais .....	280 €
- Sotteville Aikibudo .....	200 €
- Stade sottevillais 76 .....	4.730 €
- Stade sottevillais cheminot club - section basket-ball .....	1.330 €
- Stade sottevillais cheminot club - section escrime .....	930 €
- Stade sottevillais cheminot club - section football .....	2.730 €
- Stade sottevillais cheminot club - section handball .....	1.210 €
- Stade sottevillais cheminot club - section judo .....	1.640 €
- Stade sottevillais cheminot club - section lutte .....	420 €
- Stade sottevillais cheminot club - section pétanque .....	250 €
- Stade sottevillais cheminot club - section tennis .....	1.750 €
- Stade sottevillais cheminot club - section tennis de table .....	1.650 €
- Association Sport et loisirs pour tous .....	1.410 €
- Rouen Université Club rugby .....	670 €
- Roller Olympic Club Petit-Quevilly .....	120 €
- Amicale Laïque Césaire Levillain .....	200 €
- Club de Voile de Saint-Aubin-lès-Elbeuf .....	740 €
- Adapt'life (handisport) .....	250 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.  
La délibération n°2024-88 est adoptée.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240606-2024-88-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2024

Publication : 12/06/2024



Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE